

**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET  
SERVICES**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES  
(CCTP)**

*Maitre de l'ouvrage*

Ville de BILLY-MONTIGNY

*Objet du marché*

**ORGANISATION DES CLASSES DE NEIGE POUR LES ENFANTS DES  
ECOLES PRIMAIRES  
ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**

*Remise des offres*

Date limite de réception : 22 octobre 2018 ó 12 heures

Le présent CCTP comporte 5 feuillets



# CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

## **ARTICLE 1. OBJET DU MARCHE -**

Le présent marché a pour objet de confier à un prestataire l'organisation d'un séjour de classe de neige pour les élèves des écoles élémentaires de la Ville. (hébergement + activités + animateurs)

Le présent cahier a pour objet de définir les clauses techniques particulières applicables à la prestation « Classe de neige ó année scolaire 2018-2019. »

## **ARTICLE 2. NATURE DE LA PRESTATION**

### *2.1 ó Destination*

Haute Savoie.

Hébergement dans un chalet avec chambres et sanitaires de toutes commodités, situé au pied des pistes à une altitude au moins égale à 1000 m.

Le prestataire devra préciser la distance qui sépare le chalet des pistes ainsi que les conditions d'accès (route praticable en bus, déneigement fréquent, etcí )

### *2.2 ó Effectifs*

L'hébergement concerne 2 classes (2 CM1) soit environ 62 enfants au maximum, 2 enseignants accompagnateurs et le chauffeur.

### *2.3 ó Durée du séjour*

12 nuitées soit 12 jours.

Le séjour se déroulera fin janvier 2019, hors période de vacances scolaires de la zone B.

La période demandée est celle du dimanche 13 janvier 2019 (petit-déjeuner inclus) au vendredi 25 février 2019 (petit-déjeuner inclus, départ des enfants, juste après).

### *2.4 ó Hébergement et pension*

L'hébergement des élèves et de leur enseignant s'effectuera dans les conditions suivantes :

Hébergement en pension complète + goûter + chambre individuelle pour les deux enseignants accompagnateurs et le chauffeur.

Le petit-déjeuner pour le départ du vendredi matin 25 février devra être inclus.

L'hébergement pour les élèves ne pourra excéder 6 places par chambre, en lit individuel avec rangement individuel ; sanitaires et douches avec toutes commodités.

Les enseignants seront logés dans des chambres individuelles avec sanitaires : douche, lavabo.

Les chambres des enseignants devront être dans le même bâtiment et étage que celui des élèves.

Il sera prévu la fourniture de trois repas ainsi qu'un goûter journalier. Le prestataire devra respecter les normes HACCP et notamment en matière de traçabilité et transparence.

Le petit déjeuner devra comporter au minimum une boisson chaude, un jus de fruit, du pain, du beurre, de la confiture.

Le déjeuner et le dîner devront comporter au moins une entrée, un plat protidique, un légume et un féculent ainsi qu'un dessert.

Le goûter devra comporter une boisson et une collation et pourra être éventuellement emporté sur les pistes.

Le centre de vacances devra avoir reçu l'agrément de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Il respectera la réglementation en vigueur notamment en ce qui concerne l'hygiène et la sécurité et devra avoir reçu l'autorisation d'ouverture de l'établissement au public délivrée par le Maire de la localité d'accueil, après avis de la Commission de Sécurité.

L'entretien des locaux sera assuré quotidiennement par du personnel qualifié. Les fournitures pour la literie seront incluses dans la prestation.

## 2.5 ó Activités

### Activités sportives :

- 6 séances de ski alpin de 2 heures, réparties sur le séjour, encadrées par des moniteurs de l'école de ski.
- En cas d'absence de enneigement sur site, il est demandé de proposer une autre station ouverte ou en cas d'absence totale de enneigement sur les domaines skiables, l'activité de ski alpin devra être remplacée par une activité sportive ou de découverte faisant appel à un encadrement technique conforme à l'activité exercée.
- 1 promenade en raquette d'une demie-journée avec un guide
- 1 visite de sites remarquables (Fournir propositions)

### Activités pédagogiques ou culturelles : (Fournir propositions)

- Au moins 2 sorties pédagogiques à la journée ou deux demie-journées ainsi que les droits d'entrée. (Fournir propositions)
- La journée à Genève avec visite de l'ONU et du Museum (en option)
- Un atelier découverte (proposition à fournir)

### Organisation de l'activité scolaire :

Le prestataire mettra à disposition 2 salles de classes individuelles réservées aux enseignants de la commune pendant la durée du séjour et possédant les équipements nécessaires.

Il mettra également à disposition les moyens de communication nécessaires (téléphone, connexion, site ou adresse internet)

### **ARTICLE 3. NATURE DE LA PRESTATION - TARIF**

Le tarif devra inclure :

- L'hébergement,
- Deux animateurs vie quotidienne par classe pour la durée du séjour
- La restauration en pension complète + goûter,
- Les leçons de ski,
- Les forfaits remontées mécaniques,
- La fourniture du matériel de ski (skis, chaussures, casques et bâtons)
- Le test E.S.F insigne
- L'assurance vol et casse des skis
- Les frais inhérents aux activités pédagogiques, culturelles et sportives,
- Le blanchiment du petit linge (2 fois durant le séjour au moins)
- Les frais d'infirmerie et soins courants
- Les assurances diverses (responsabilité civile, rapatriement, ...)

*Le transport ainsi que le transport sur les activités est pris en charge par la collectivité.*

### **ARTICLE 4. PERSONNEL DU CENTRE D'ACCUEIL - ENCADREMENT**

- Présence effective d'un responsable du centre d'accueil pendant toute la durée du séjour.

### **ARTICLE 5. LES AUTRES DEMANDES**

- Fourniture des dossiers sanitaires et fiches trousseau

Signature du prestataire